



**KEK  
CDC**

ANALYSE  
CONSEIL  
EVALUATION

---

# Centre de compétences pour la prévention du tabagisme

**1<sup>er</sup> cycle d'évaluation**

**Executive Summary**

11 juillet 2023

---

Sur mandat du Fonds de prévention du tabagisme

Kathrin Frey, Magali Bernard et Marina Häusermann

# 1 Situation initiale

---

Depuis octobre 2021, le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) finance des prestations de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) dans le cadre du mandat « Centre de compétences pour la prévention du tabagisme » (mandat AT-CCPT). Ce mandat repose sur un contrat de services conclu entre le FPT et l'AT pour une période allant d'octobre 2021 à décembre 2026. Le FPT poursuit ainsi sa collaboration de longue date avec l'AT sous une nouvelle forme. Concrètement, le FPT finance ainsi des prestations de l'AT-CCPT dans les domaines du plaidoyer, de la communication, de la gestion des connaissances ainsi que de la coordination et de la mise en réseau.

Le FPT a confié le mandat du 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation formative à KEK – CDC. L'objectif de l'évaluation était de fournir une base de réflexion pour d'éventuelles optimisations du pilotage de l'AT-CCPT par le FPT et de l'exécution des tâches par l'AT-CCPT. Les principales questions du cycle d'évaluation 1 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Questions du 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation<sup>1</sup>**

- 
1. Comment se déroule la collaboration entre le FPT et l'AT dans le cadre du mandat AT-CCPT ? Dans quelle mesure le pilotage de l'AT-CCPT par le FPT est-il efficient et efficace ?
  2. Quels sont les changements de contexte qui influencent la mise en œuvre et les effets de l'AT-CCPT ? Comment le FPT et l'AT gèrent-ils les évolutions pertinentes du contexte ?
  3. Comment se déroule la collaboration entre l'AT et les acteurs de la prévention du tabagisme ? Dans quelle mesure la coordination est-elle ciblée et les synergies sont-elles utilisées ?
  4. Comment les performances de l'AT-CCPT sont-elles appréciées par les acteurs de la prévention du tabagisme ?
  7. La répartition des ressources entre les quatre domaines de l'AT-CCPT est-elle judicieuse et correspond-elle aux objectifs (outcomes) dans ces domaines ?
- 

## 2 Méthodologie

---

L'approche de l'évaluation est basée sur le modèle d'impact de l'AT-CCPT et se concentre sur les prestations de l'AT-CCPT durant la période d'octobre 2021 à décembre 2022. Sur le plan méthodologique, l'évaluation s'appuie (1) sur une analyse de documents et de données secondaires, (2) sur 23 entretiens s'appuyant sur un guide d'entretien avec le FPT, l'AT et d'autres acteurs nationaux et subnationaux de la coopération dans les domaines du tabac/nicotine, des addictions et de la santé, (3) sur une étude de cas concernant les activités de plaidoyer de l'AT-CCPT dans le cadre de la consultation sur la modification de la loi sur l'imposition du tabac « Imposition des cigarettes électroniques », et (4) sur une synthèse et un rapport. Le 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation a été réalisé de novembre 2022 à juin 2023 ; le recueil de données (1) à (3) a été réalisé entre novembre 2022 et mars 2023, la synthèse et le rapport entre avril et juin 2023.

---

<sup>1</sup> Tableau 1 présente les questions du cycle d'évaluation 1 sous forme abrégée. Les questions 5 et 6 n'y figurent pas. Elles seront traitées lors de cycles d'évaluation ultérieurs et porteront sur la réalisation des outcomes de l'AT-CCPT et sur la contribution de l'AT-CCPT à l'impact par rapport à la stratégie du FPT.

### 3 Résultats de l'évaluation

---

**Pilotage de l'AT-CCPT par le FPT :** l'analyse documentaire et les entretiens avec les responsables du côté du FPT et de l'AT montrent que la collaboration fonctionne bien et que les responsables ont utilisé les instruments de pilotage prévus. Le pilotage s'est déroulé de manière ciblée : En 2022, des étapes essentielles de clarification ont été franchies concernant les objectifs d'outcome et le modèle d'impact relatif à l'AT-CCPT. Les prestations étaient axées sur les objectifs d'outcome. Cependant, certaines difficultés sont apparues dans la planification annuelle et l'accord sur les prestations et résultats (objectifs d'output) : Plusieurs révisions ont eu lieu et il n'a pas encore été possible d'établir un niveau de détail approprié pour la définition des objectifs.

**Évolution du contexte :** le contexte dans le domaine du tabac et de la nicotine est dynamique et très exigeant. Il est marqué par le développement de nouveaux produits, les possibilités de publicité via les médias sociaux et les révisions en cours au niveau fédéral. En outre, il n'existe actuellement que des données lacunaires sur les habitudes de consommation en Suisse et encore peu d'études solides sur les risques sanitaires à long terme des nouveaux produits. L'évaluation montre que l'AT-CCPT s'intéresse de près à ces évolutions. Il ressort toutefois des entretiens que les réflexions stratégiques à moyen/long terme sont sans doute peu présentes dans la collaboration avec d'autres acteurs de la prévention du tabagisme.

**Collaboration de l'AT-CCPT avec d'autres acteurs de la prévention du tabagisme :** l'évaluation montre que la collaboration de l'AT-CCPT avec d'autres acteurs de la prévention du tabagisme se fait en premier lieu par le biais de la Conférence AT et des Forums AT ainsi que du groupe de travail (GT) sur le plaidoyer de l'AT-CCPT. Selon les entretiens, la Conférence AT et les Forums AT favorisent la mise en réseau et la coopération entre les acteurs de la prévention du tabagisme. Les acteurs subnationaux interrogés estiment qu'il est possible d'intensifier la mise en réseau et la coopération. Le GT sur le plaidoyer intègre des organisations centrales dans le domaine du tabac/nicotine et permet, selon les entretiens, de coordonner et de regrouper les activités de plaidoyer au niveau national. Toutefois, il semble que l'AT-CCPT ait fait « cavalier seul » par le passé. Il ressort également des entretiens que les acteurs de la prévention du tabagisme, des addictions et de la santé n'ont jusqu'à présent réussi que de manière limitée à se présenter comme une alliance unie pour la prévention du tabagisme. La volonté et l'attitude de coopération de l'AT-CCPT ont parfois été clairement critiquées par différents acteurs interviewés.

**Appréciation des prestations de l'AT-CCPT par les acteurs de la prévention du tabagisme :** Les acteurs interviewés dans les domaines du tabac/nicotine, des addictions et de la santé ont, pour la plupart, apprécié les prestations de l'AT-CCPT de manière positive, voire très positive. Les produits liés au travail de plaidoyer, d'information et de connaissance sont considérés comme pertinents, utiles et techniquement fondés. Les événements de mise en réseau (Conférence AT et Forums AT) sont très appréciés, mais les Forums en particulier pourraient être plus interactifs. Quelques voix isolées ont critiqué la base factuelle et le style de communication de l'AT-CCPT.

**Orientation des services de l'AT-CCPT :** en 2022, les prestations de l'AT-CCPT étaient axées sur les objectifs d'outcome. Les domaines de concentration peuvent être considérés comme appropriés compte tenu des ressources. Il ressort des entretiens que pour les organisations partenaires, le profil de l'AT-CCPT (mission principale) n'est parfois pas encore assez clairement

identifiable. Les personnes interrogées sont unanimes quant à leur souhait de renforcer le travail de plaidoyer et d'optimiser la mise en réseau et la coordination à l'avenir.

## 4 Recommandations

Les recommandations comprennent les estimations et les conclusions de l'équipe d'évaluation. Elles s'adressent au Fonds de prévention du tabagisme et à l'AT-CCPT.

**Tableau 2 : Recommandations**

<b>Recommandations pour le pilotage de l'AT-CCPT par le FPT</b>
1. Nous recommandons au FPT de s'appuyer davantage sur la concertation orale pour piloter l'AT-CCPT. Les résultats de la concertation orale sur les priorités annuelles et les objectifs d'output devraient être consignés.
2. Nous recommandons au FPT de concevoir le processus de définition des objectifs en deux étapes. Les responsables devraient d'abord convenir de grandes priorités pour l'année à venir lors d'une réunion de pilotage, qui seraient ensuite concrétisées par les tandems. Lors d'une autre réunion, les responsables pourraient consolider et approuver les objectifs d'output.
3. Nous recommandons que les tandems élaborent ensemble les objectifs d'output. La liste des activités de l'AT-CCP peut servir de base. Celle-ci devrait toutefois être restructurée selon les objectifs d'outcome et comprendre des étapes.
4. Les réunions de pilotage devraient à chaque fois commencer par une entente sur les priorités stratégiques tant de l'AT-CCPT que du FPT.
<b>Recommandations sur la coopération dans le domaine du tabac / de la nicotine</b>
5. Nous recommandons au FPT de clarifier, en collaboration avec l'OFSP et l'AT-CCPT et, le cas échéant, d'autres organisations centrales, qui assume quel rôle/tâches en matière de coordination, de mise en réseau ainsi que de soutien à la coopération entre les acteurs subnationaux de la prévention du tabagisme.
6. Nous recommandons à l'AT-CCPT de renforcer les activités de mise en réseau et de collaboration. Il devrait rechercher la coopération de manière plus proactive et l'entretenir de manière valorisante.
7. L'AT-CCPT devrait définir de manière participative avec ses organisations partenaires des priorités stratégiques communes à moyen terme dans le domaine du plaidoyer, en impliquant également le FPT et l'OFSP et, le cas échéant, des acteurs cantonaux (CDS/ARPS ou CDCA).
<b>Recommandations sur les domaines d'activité du plaidoyer et de la communication</b>
8. L'AT-CCPT devrait impliquer et informer systématiquement et suffisamment tôt les organisations partenaires importantes au sujet des produits et événements importants de plaidoyer et de communication.
<b>Recommandations relatives au domaine d'activité de la gestion des connaissances</b>
9. En tant que centre de compétences, l'AT-CCPT devrait se mettre plus systématiquement en réseau avec les acteurs centraux de la recherche/production de connaissances. Il devrait assumer davantage son rôle de 'multiplicateur' et de lien entre la recherche et la pratique.
10. L'AT-CCPT devrait davantage miser sur la coproduction des offres d'information et de connaissances (par ex. fiches d'information/techniques) et impliquer dès le départ des spécialistes de la recherche et de la pratique.
<b>Recommandations relatives au domaine d'activité coordination et mise en réseau</b>
11. L'AT-CCPT devrait développer les Forums AT de manière participative avec les acteurs engagés.